v1, 01/05/13

# Fiche d'information MDP – Annulation volontaire d'URCE



## Qu'est-ce que l'annulation volontaire d'URCE?

L'annulation volontaire permet aux participants à un projet ayant des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) dans le registre du MDP de les annuler pour leur propre compte ou pour le compte de tiers. Cela leur donne accès à une source plus importante de demande d'URCE sur le marché volontaire, tout en mettant un portefeuille diversifié de crédits à la disposition d'organisations et de particuliers désireux de réduire leur empreinte carbone. Les acheteurs intéressés peuvent filtrer les URCE disponibles par pays et/ou type de projet afin de s'assurer que leurs achats sont conformes à leurs objectifs organisationnels ou à leurs préférences personnelles.

#### Qui peut bénéficier de la capacité d'annuler volontairement des URCE?

- Les participants à un projet souhaitant une source plus importante de demande pour leurs URCE
- Les particuliers, organisations et gouvernements du monde entier cherchant à réduire leur empreinte carbone
- Les planificateurs d'événements cherchant à compenser les émissions liées à ces derniers
- Les entreprises et les gouvernements cherchant à réaliser un développement durable, un développement à faibles émissions de carbone ou des objectifs de réduction des émissions par le biais de programmes de responsabilité sociale

### Comment promouvoir mes URCE ?/Comment rechercher des URCE disponibles?

Le site Internet du MDP contient désormais une plateforme transparente et accessible permettant de mettre en relation participants au projet et acheteurs potentiels.

Les parties intéressées peuvent utiliser cette plateforme pour consulter et trier les URCE disponibles, afficher les URCE disponibles pour une annulation et accéder à une liste de toutes les URCE annulées à un moment donné. Pour acheter des URCE, l'acheteur doit contacter le vendeur directement.

#### Où trouver davantage d'informations?

Pour trouver des liens vers les pages citées ci-dessus, rendez-vous sur la page d'accueil du registre du MDP: <a href="http://cdm.unfccc.int/Registry/index.html">http://cdm.unfccc.int/Registry/index.html</a>

Pour toute question d'ordre général sur l'annulation volontaire d'URCE, n'hésitez pas à contacter: cdm-registry@unfccc.int ou cdm-info@unfccc.int





Venez nous aimer sur Facebook: <a href="http://www.facebook.com/UNCarbonMechs">http://www.facebook.com/UNCarbonMechs</a>